

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**

Le vingt et un juillet deux mille vingt-deux, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal d'Assainissement Fier et Nom s'est réuni dans les bureaux de la station d'épuration sous la présidence de Madame Claire BARRIN.

Date de convocation du Comité Syndical : 11 juillet 2022

Nombre de délégués en exercice : 13

Nombre de délégués présents : 9

Nombre de délégués votants : 9

Résultats des votes : 9 pour 0 contre 0 abstention

Présents : Claire BARRIN, Angélique ASSIER, Sébastien BRIAND, Benjamin DELOCHE, Emmanuel DONAT-MAGNIN, Didier LAPALUS, Pierre LESTAS, Gaëlle VERJUS, Joël VITTOZ.

Absents excusés : Grégory BAERT, Alain DREAN, Frédéric PERRISSIN-FABERT, Serge VAN DE PUTTE.
Angélique ASSIER a été élue secrétaire de séance.

Objet : **RESULTAT DE LA CONSULTATION POUR LES TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU BIOMEDIA DE LA STATION D'EPURATION DES VERNAIES ET TRAVAUX D'AMELIORATION ASSOCIES. DEL_05362022**

Madame la Présidente rappelle que, s'agissant des travaux de remplacement du BIOMEDIA de la station d'épuration des Vernaies et travaux d'amélioration associés, une consultation a été faite selon la procédure adaptée.

Le cabinet d'étude MONTMASSON choisit pour cette opération a rendu son rapport d'analyse des offres :

Une seule offre a été reçue

Offre	Prix Tranche Ferme (TF) sans Prestations Supplémentaires Eventuelles (PSE)	Prix TF avec PSE 1 et PSE 2	Prix TF avec Tranche Optionnelle (TO) sans PSE	Prix TF avec TO et PSE 2
Groupement VEOLIA EAU et PALM ENVIRONNEMENT	158 310,00 € HT	291 860,00 € HT	397 120,00 € HT	435 420,00 € HT

Le bureau d'étude, au vu de l'analyse multicritère qu'il a réalisée, propose dans son rapport de retenir l'offre du groupement VEOLIA EAU et PALM ENVIRONNEMENT pour la tranche ferme et les 2 prestations supplémentaires éventuelles, jugée techniquement et économiquement satisfaisante pour un montant de 291 860,00 € HT.

La Présidente propose au Comité Syndical de suivre l'avis du bureau d'étude.

Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le 26/07/2022

SLOW

ID : 074-257402057-20220721-DEL_05362022-DE

Après en avoir délibéré,

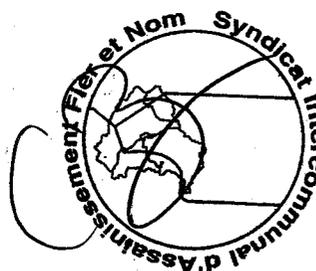
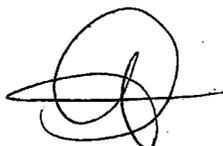
Le Comité Syndical,

- **DECIDE** de retenir le groupement VEOLIA EAU et PALM ENVIRONNEMENT pour la tranche ferme et les 2 prestations supplémentaires éventuelles soit 291 860,00 € HT ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer au nom et pour le compte du Syndicat le marché et tous les documents y afférant.

Le vingt et un juillet deux mille vingt-deux.

La Secrétaire de Séance,
Angélique ASSIER

La Présidente,
Claire BARRIN



Envoyé en préfecture le 25/07/2022

Reçu en préfecture le 25/07/2022

Affiché le 26/07/2022



ID : 074-257402057-20220721-DEL_05362022-DE